



**CONTRAT D'ENGAGEMENT
TRUITES**

Du jeudi 01 avril 2021 au jeudi 16 septembre 2021

Entre : **l'adhérent**

et **le producteur**

Nom, prénom :

Pisciculture du Moulin de la Boissonnie

Adresse :

24190 DOUZILLAC

Tél :

Mail :

Référent : Nelly Nony
Contact : nelly184@gmx.fr

En adhérant à l'AMAP de Boulazac, j'ai lu et accepté son règlement intérieur qui s'applique au présent contrat.

DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION

Petite exploitation familiale, Fabrice et Delphine élèvent des truites à Douzillac commune du Périgord blanc.

Nous élevons des truites arc en ciel sur un ruisseau de 1ere catégorie, en respectant leur alimentation : pas d'OGM, pas de farine d'animaux terrestres, pas de sang séché. Nous transformons directement à la ferme et vendons notre production quasi exclusivement en circuit court (vente directe au consommateur final).

Notre exploitation est certifiée AFNOR AQUAREA (aquaculture respectueuse de l'environnement).

Nos produits sont sans colorants, sans conservateurs, simplement emballés sous vide ou pasteurisés en verrines.

Le producteur s'engage à livrer les produits commandés aux dates de livraisons proposées. Le consommateur règle d'avance et remet les chèques au référent qui les donnera au producteur aux dates des livraisons.

Les chèques sont à établir à l'ordre de PISCICULTURE MOULIN DE BOISSONNIE.

avril	mai	juin	juillet	août
€	€	€	€	€

Nombre de chèques : Montant total :

La distribution a lieu aux dates indiquées dans le planning ci-après à la maison des associations de Boulazac de 18h30 à 19h45.

A Boulazac le :

Le producteur

L'adhérent consom'acteur

